

40		0473.699.203		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Llama Group**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Route de Lennik

N°: 451

Boîte:

Code postal: 1070 Commune: Anderlecht

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.llama-group.com

Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0473.699.203

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes

constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

les COMPTES ANNUELS en

approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

au

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 30

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: COMPLET-cap 2.2, COMPLET-cap 6.2.2, COMPLET-cap 6.2.3, COMPLET-cap 6.2.4, COMPLET-cap 6.2.5, COMPLET-cap 6.3.1, COMPLET-cap 6.3.2, COMPLET-cap 6.3.6, COMPLET-cap 6.4.2, COMPLET-cap 6.5.2, COMPLET-cap 6.8, COMPLET-cap 6.17, COMPLET-cap 6.18.2, COMPLET-cap 6.20, COMPLET-cap 9, COMPLET-cap 11, COMPLET-cap 12, COMPLET-cap 13, COMPLET-cap 14, COMPLET-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE
REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

SABOUNDJIAN Alexandre

Avenue des Chasseurs 61

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2023

Fin de mandat: 30-06-2029

Administrateur délégué

PIOCH Camille

Avenue des Chasseurs 61

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat: 30-06-2023

Fin de mandat: 30-06-2029

Administrateur

FAURE Xavier

Rue du Faubourg Saint-Honoré 254

75008 Paris

FRANCE

Début de mandat: 30-06-2023

Fin de mandat: 30-06-2029

Administrateur

EY RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)

0446334711

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 26-05-2021

Fin de mandat: 26-05-2024

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

VAN HOOF Eric (A02075)

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>377 732,09</u>	<u>847 393,88</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>29 797 399,61</u>	<u>39 705 765,41</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	2 522,91	6 587,10
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	146 898,85	192 840,39
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	46 796,31	59 344,21
Location-financement et droits similaires		25	0,00	11 421,40
Autres immobilisations corporelles		26	100 102,54	122 074,78
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	29 647 977,85	39 506 337,92
Entreprises liées	6.15	280/1	21 798 248,69	17 777 915,59
Participations		280	4 527 483,28	4 527 483,28
Créances		281	17 270 765,41	13 250 432,31
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7 849 729,16	21 728 422,33
Actions et parts		284	7 847 938,24	21 728 262,33
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1 790,92	160,00

N°	0473.699.203	C-cap 3.1
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5 814 513,20</u>	<u>4 178 123,29</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	5 778 153,37	3 037 809,48
Créances commerciales		40	3 269 680,19	2 023 199,48
Autres créances		41	2 508 473,18	1 014 610,00
Placements de trésorerie	6.5.1/ 6.6	50/53	0,00	64 277,53
Actions propres		50	0,00	64 277,53
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	32 183,84	1 070 545,38
Comptes de régularisation	6.6	490/1	4 175,99	5 490,90
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	35 989 644,90	44 731 282,58

N°	0473.699.203	C-cap 3.2
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>22 328 576,28</u>	<u>25 064 961,93</u>
Capital souscrit	6.7.1	10/11	42 608 814,77	40 108 814,77
Capital non appelé (-)		10	29 859 118,30	28 808 742,87
En dehors du capital		100	29 859 118,30	28 808 742,87
Primes d'émission		101		
Autres		11	12 749 696,47	11 300 071,90
		1100/10	12 749 696,47	11 300 071,90
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	692 251,64	692 251,64
Réserves indisponibles		130/1	692 251,64	692 251,64
Réserve légale		130	616 609,49	616 609,49
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisitions d'actions propres		1312	75 642,15	75 642,15
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	-20 972 490,13	-15 736 104,48
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

N°	0473.699.203	C-cap 3.2
----	--------------	-----------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>13 661 068,62</u>	<u>19 666 320,65</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	10 996 394,12	5 013 150,68
Dettes financières		170/4	10 626 471,16	5 013 150,68
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	10 626 471,16	5 013 150,68
Dettes commerciales		175	369 922,96	0,00
Fournisseurs		1750	369 922,96	0,00
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	2 659 254,80	14 528 859,55
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	68 278,07	9 613 087,69
Dettes financières		43	0,00	3 194 597,48
Etablissements de crédit		430/8	0,00	3 194 597,48
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2 253 790,54	1 147 757,66
Fournisseurs		440/4	2 006 138,04	1 147 757,66
Effets à payer		441	247 652,50	0,00
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	320 240,66	539 037,28
Impôts		450/3	307 490,50	430 555,19
Rémunérations et charges sociales		454/9	12 750,16	108 482,09
Autres dettes		47/48	16 945,53	34 379,44
Comptes de régularisation	6.9	492/3	5 419,70	124 310,42
TOTAL DU PASSIF		10/49	35 989 644,90	44 731 282,58

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	6 790 997,89	2 178 720,33
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	976 057,24	2 178 720,33
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	5 814 940,65	0,00
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3 338 436,68	4 444 131,96
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	2 791 500,48	1 664 559,27
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	0,00	656 005,65
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	514 941,31	662 915,80
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	22 148,85	1 460 651,24
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	9 846,04	0,00
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	3 452 561,21	-2 265 411,63

N°	0473.699.203	C-cap 4
----	--------------	---------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	654 693,30	258 852,54
Produits financiers récurrents		75	654 693,30	258 852,54
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	648 430,86	252 953,91
Autres produits financiers	6.11	752/9	6 262,44	5 898,63
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	9 342 128,22	7 933 508,38
Charges financières récurrentes	6.11	65	198 231,73	1 023 266,80
Charges des dettes		650	173 320,33	957 912,60
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	7 120,64	0,00
Autres charges financières		652/9	17 790,76	65 354,20
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	9 143 896,49	6 910 241,58
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-5 234 873,71	-9 940 067,47
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	1 511,94	0,00
Impôts		670/3	1 596,36	0,00
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	84,42	0,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-5 236 385,65	-9 940 067,47
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-5 236 385,65	-9 940 067,47

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-20 972 490,13	-15 736 104,48
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-5 236 385,65	-9 940 067,47
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-15 736 104,48	-5 796 037,01
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-20 972 490,13	-15 736 104,48
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxx	847 393,88
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	469 661,79	
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	377 732,09	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxx	48 525,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	48 525,62	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxx	41 938,52
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	4 064,19	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	46 002,71	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	<u>2 522,91</u>	

N°	0473.699.203	C-cap 6.3.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxx	89 312,67
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	5 119,83	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	94 432,50	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxx	29 968,46
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	17 667,73	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	47 636,19	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	46 796,31	

N°	0473.699.203	C-cap 6.3.4
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxx	18 785,12
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174	18 785,12	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	0,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxx	7 363,72
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	7 363,72	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	<u>0,00</u>	
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

N°	0473.699.203	C-cap 6.3.5
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxx	137 040,30
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	137 040,30	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxx	14 965,52
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	21 972,24	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	36 937,76	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	100 102,54	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxx	4 527 483,28
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	4 527 483,28	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>4 527 483,28</u>	
ENTREPRISES LIÉES – CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>xxxxxxxxxx</u>	<u>13 250 432,31</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	4 020 333,10	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	<u>17 270 765,41</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	—	

N°	0473.699.203	C-cap 6.4.3
----	--------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxx	21 728 262,33
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	2 758 227,74	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	-1 978 199,86	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	16 991 834,73	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	9 143 896,49	
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	9 143 896,49	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>7 847 938,24</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	<u>xxxxxxxxxx</u>	<u>160,00</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	1 630,92	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>1 790,92</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	<u>0,00</u>	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	Directement		Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%				
BRIDGER LU32714368 Avenue de la Liberté 1930 Luxembourg LUXEMBOURG	_ Actions nominatives sans valeur nominale _	30 000	100,00		31/12/2023	EUR	-2 171 309	-1 195 741
JAMENDO LU22234927 Avenue de la Liberté 1930 Luxembourg LUXEMBOURG	_ Actions nominatives sans valeur nominale _	6 898 795	100,00		31/12/2023	EUR	-3 825 802	-179 692
WINAMP 0547610431 Société anonyme Route de Lennik 1070 Anderlecht BELGIQUE	_ Actions nominatives sans valeur nominale _	6 149 999	99,99		31/12/2023	EUR	-8 566 423	-4 135 030
HOTMIXMEDIAS FR11491176798 Rue de Paradis 50					31/12/2023	EUR	-4 924 488	-683 952

75010 Paris

FRANCE

_ Actions
nominatives
sans valeur
nominale _

26 500

96,95

N°	0473.699.203	C-cap 6.7.1
----	--------------	-------------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxx	28 808 742,87
(100)	29 859 118,30	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions SDVN

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions correspondantes
	1 050 375,43	475283
	29 859 118,30	13 516 766
8702	xxxxxxxxxx	
8703	xxxxxxxxxx	

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		xxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxx	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

N°	0473.699.203
----	--------------

C-cap 6.7.1

Codes	Exercice
-------	----------

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

8761

Nombre de voix qui y sont attachées

8762

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

8771

Nombre de parts détenues par les filiales

8781

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE DE LA SOCIÉTÉ A LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
Llama Group SA 0473699203 Route de Lennik 451 1070 Anderlecht BELGIQUE	Actions SDVN	54 856	0	0,41
MAXXIMUM SA 0477832193 Avenue des Chasseurs 61 1410 Waterloo BELGIQUE	Actions SDVN	5 377 818	0	39,79
SABOUNDJIAN ALEXANDRE Avenue des Chasseurs 61 1410 Waterloo BELGIQUE	Actions SDVN	12 465	0	0,91
PUBLIC Investisseurs privés en bourse FRANCE	Actions SDVN	7 960 627	0	58,89

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	68 278,07
Emprunts subordonnés	8811	68 278,07
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	68 278,07
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	10 626 471,16
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	10 626 471,16
Dettes commerciales	8862	369 922,96
Fournisseurs	8872	369 922,96
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	10 996 394,12
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir.	8913	

N°	0473.699.203	C-cap 6.9
----	--------------	-----------

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	9 739 057,19
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	9 739 057,19
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	9 739 057,19

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	9 447,52
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	12 750,16

Autres dettes salariales et sociales

9077	0,00
------	------

N°	0473.699.203	C-cap 6.9
----	--------------	-----------

COMPTES DE RÉGULARISATION

Exercice

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges différées

5 419,70

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086		1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	0,0	6,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088		11 734
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	0,00	477 969,31
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	0,00	115 160,65
Primes patronales pour assurances extralégales	622	0,00	17 660,67
Autres frais de personnel	623	0,00	45 215,02
Pensions de retraite et de survie	624		

N°	0473.699.203	C-cap 6.10
----	--------------	------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	11 367,62	11 464,29
Autres	641/8	10 781,23	1 449 186,95
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	7,72	1 429,58
Autres			
Plus-value sur réalisation actifs circulants		6 254,72	4 394,73
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
Intérêts portés à l'actif			
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	7 120,64	0,00
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Intérêts		976,32	4 167,32
Différence de change		53,43	313,97
Frais bancaires		2 312,12	250,00
Moins-value sur actions		15 425,21	62 412,54

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>5 814 940,65</u>	<u>0,00</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	5 814 940,65	0,00
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrentes	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	5 814 940,65	0,00
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>9 153 742,53</u>	<u>6 910 241,58</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	9 846,04	0,00
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	9 846,04	0,00
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)	9 143 896,49	6 910 241,58
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	9 143 896,49	6 910 241,58
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Depenses non admises

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	1 596,36
9139	1 596,36
9140	
	9 209 647,52

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

--

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5 848 672,00
9142	5 848 672,00
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montant retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	282 917,42	463 410,43
9146	73 610,85	354 498,75
9147	9 447,52	164 547,38
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	<u>0,00</u>
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	7 743 840,00
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	7 743 840,00
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	0473.699.203	C-cap 6.14
----	--------------	------------

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	13 000 000,00
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

N°	0473.699.203	C-cap 6.14
----	--------------	------------

Exercice

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

--

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

--

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

Code	Exercice
------	----------

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

9220	
------	--

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

--

N°	0473.699.203	C-cap 6.14
		Exercice
ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT		
		Exercice
NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN		
A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société		
		Exercice
AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)		
Contrat leasing		1 191 626,25
Contrat loyer		134 130,64
Gage sur #actions nominatives émises par Winamp SA		6 149 999,00

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	21 798 248,69	17 777 915,59
Participations	(280)	4 527 483,28	4 527 483,28
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	17 270 765,41	13 250 432,31
Créances	9291	2 809 398,98	217 069,69
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	2 809 398,98	217 069,69
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	321 436,56	27 021,00
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	321 436,56	27 021,00
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	648 430,86	252 953,91
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

--

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	48 418,00
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	50 000,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)**

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations:

La société mère établit et publie des comptes consolidés

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

Llama Group
0473699203
Route de Lennik 451
1070 Anderlecht
BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Llama Group
0473699203
Route de Lennik 451
1070 Anderlecht
BELGIQUE

Société mère consolidante - ensemble le plus grand

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation:

Le conseil d'administration décide de fixer les règles d'évaluations suivantes pour les années 2015 et à venir.

1. Frais d'établissement

Les frais de constitution et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et amortis en cinq ans.

2. Immobilisations incorporelles

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles sont portés à l'actif du font l'objet d'amortissements appropriés au cas où leur durée d'utilisation est limitée.

3. Immobilisations corporelles

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport,

Les amortissements sont pratiqués :

- selon la méthode linéaire,

- aux taux fiscalement admis, sous réserve d'application éventuelle de dispositions légales plus favorables;

Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de la date de facturation.

Comptabilisation des leasings : Les leasings sont immobilisés avec leurs options d'achats car ces options sont systématiquement levées par la société in fine. En moyenne, ces options représentent 1% de la valeur d'achat.

REGLES D'AMORTISSEMENTS Frais d'établissements 20,00 % Frais R&D 20,00-33,33 % Concessions, brevets, licences 20,00-33,33 % Site 33,33 € Installations 10,00% Mobilier et matériel 11,11-33,33% Hardware 33,33 % Matériel informatique 33,33 % Matériel roulant 20,00-25,00 % Leasing Materiel IT 20,00-33,33 % Aménagement Locaux 10,00-20,00 %

4. Immobilisations financières

A. Entreprises liées

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables. En cas de financement sans intérêts, la valeur des immobilisations est actualisée au taux de 8%.

C. Autres immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

4. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément ou à la valeur de marché si elle est inférieure.

5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur, si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable. Les autres placements de trésorerie et leurs valeurs disponibles sont estimés comme les créances à un an au plus.

7. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir les risques, charges et pertes prévisibles, nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions constituées lors des exercices antérieurs sont régulièrement revues. Les excédents éventuels, devenus sans objet, sont transférés au résultat.

8. Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il existe des dettes long-terme non productives d'intérêts. Conformément à l'avis CNC 134-4, les valeurs d'acquisition ont été actualisées au taux de 8%.

9. Justification du principe de continuité

Llama Group SA fait actuellement face à des problèmes qui sont liés à différents événements survenus durant ce premier trimestre 2023.

Au niveau des actifs financiers et comme indiqué plus haut dans ce rapport, Llama Group a pris la décision de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, nous a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer nos activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour notre société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Llama Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, nous avons fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui nous ont été remis représentaient une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %. Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques. Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information ne nous a jamais été transmise lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. Nous considérons qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information avec nous afin de pouvoir évaluer le prix futur de l'action en connaissance de cause. Llama Group se réserve la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V. pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation. Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atilla Aytekin et Umut Akpinar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atilla Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion.

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3

nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction était libre d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet événement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre sera réactivé dès la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M Eur au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

Concrètement, Llama Group devra préparer et déposer pour le 16 août 2023 au plus tard un plan de réorganisation, qui sera disponible sur le site internet de Llama Group, auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group devront ensuite voter l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience le 6 septembre 2023.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers doit se faire sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant. Toujours d'un point de vue technique, cette procédure de réorganisation judiciaire permet de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du caractère très récent de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces des compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes Llama Group au 31 décembre 2022.

Enfin, afin de financer ses opérations durant cette période de sursis, Llama Group a obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de 1 M EUR de la part d'un des obligataires existants. En plus de ce financement, un fonds d'investissement a également fait part de son intention de soutenir Llama Group pour le financement de ses activités pour plusieurs millions d'euros dès ce mois de juin 2023.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 31 mai 2023 soit 120 k Eur, de la procédure de réorganisation judiciaire en cours et des besoins de financement actuels et futurs liés aux opérations courantes et au développement de son pôle Winamp, la société estime n'être en mesure de faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois jusqu'à juin 2024 que moyennant :

1. La levée de la saisie-arrêt et le paiement par Azerion de l'échéance due depuis le 30 avril 2023 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin

décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M EUR. La saisie-arrêt a finalement été levée par le Tribunal le 13 juin 2023 et Azerion a confirmé le paiement des 2 M€ pour le 3 juillet 2023 ;

2. Le paiement par Azerion de l'échéance due en janvier 2024 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M€ ;

3. La vente possible de 637.419 titres Azerion non gagés et encore en portefeuille ;

4. La levée de nouveaux fonds au cours de cette période pour un montant de 2 M€ pour lesquels un accord de principe existe déjà à ce stade avec un fonds d'investissement et pour lesquels d'autres pistes sont encore activement poursuivies.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités a des chances raisonnables d'aboutir d'ici le mois de juin 2024. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

Autres événements survenus après la clôture :

Toujours afin de préserver l'intérêt social de la société suite aux événements expliqués ci-dessus, Llama Group a vendu durant le premier semestre 2023 une partie des actions Azerion reçues dans le cadre de la vente du pôle Targetspot. 645.980 actions ont été vendues pour un montant de 1.471.638 eur. Ces actions étaient sous lock-up jusqu'au 24 juin 2023. Llama Group a pu effectuer ces ventes d'actions puisqu'après analyse de la convention de vente avec Azerion, cette convention ne prévoit des pénalités que dans le cadre d'un profit sur la vente de ces actions. Malheureusement, la vente de ces actions se sont fait à un cours plus bas que le cours utilisé pour leur valorisation au 31/12/2022. Ceci aura comme conséquence en 2023, d'enregistrer une perte dans le compte de résultat pour un montant de 1.990.815 €.

Dans le cadre du prêt supplémentaire de 1 M EUR obtenu de Patronale Life NV en mai 2023 et identifié dans le paragraphe ci-dessus, des gages supplémentaires ont été données. Ceux-ci sont les suivants :

- Gage sur 1.166.606 actions émises par Azerion Group N.V. Ce gage existait déjà au 31/12/2022 ;
- Gage sur fonds de commerce de Winamp SA, le montant de l'inscription étant de EUR 13.000.000 ;
- Gage sur 6.149.999 actions nominatives émises par Winamp SA ;
- Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 3.000.000 ;
- Garantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 4.000.000 ;

Enfin, l'obligation convertible de 3 M EUR auprès de Patronale Life NV qui arrivait à échéance au 31 mars 2023 a été postposé à une date ultérieure.

Enfin, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de ses obligations convertibles en actions au prix de 5,26 € par action permettant ainsi la diminution de la dette obligataire de Llama Group SA.

Pour rappel, le 18 juillet 2019, le conseil d'administration de Llama Group SA (alors dénommée « AudioValley »), agissant dans le cadre du capital autorisé, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant total de huit millions d'euros, représenté par huit cents obligations convertibles d'une valeur nominale unitaire de dix mille euros. Les conditions d'émission stipulent notamment que les obligations convertibles peuvent être converties en actions ordinaires de Llama Group SA à la demande du souscripteur à tout moment au prix de conversion de 5,26 € par action sur remise d'une notification de conversion.

Le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entier de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société est par conséquent augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les statuts ont été modifiés le lundi 26 juin 2023 devant notaire pour les mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

En conséquence, la dette obligataire liée à Eiffel Investment Group diminue d'environ 2,9 M€ soit 2,5 M€ de principal et 0,4 M€ de prime de non-conversion.

Il n'y a pas d'autres événements importants survenus depuis la clôture autres que ceux indiqués ci-dessus et dans la rubrique précédente intitulée « Principaux risques et incertitudes » pouvant avoir une influence notable sur la société.

N°	0473.699.203	C-cap 7
----	--------------	---------

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

RAPPORT DE GESTION

Ann. 1

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Ann. 2

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein

1001

0.0

1. Hommes

0,0

Temps partiel

1002

Total en équivalents temps plein (ETP)

1003

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein

1011

Temps partiel

1012

Total

1013

Frais de personnel

Temps plein

1021

Temps partiel

1022

Total

1023

Montant des avantages accordés en sus du salaire

1033

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

1003

13.6

9,3

4,3

Nombre d'heures effectivement prestées

1013

22 572

15 835

6 737

Frais de personnel

1023

1 197 243,00

818 703,00

378 540,00

Montant des avantages accordés en sus du salaire

1033

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	0	0	0,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

N°	0473.699.203	C-cap 10
----	--------------	----------

TABEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Rapport de gestion
Exercice clôturé au 31/12/2023

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de Llama Group SA et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ainsi que notre proposition d'affectation du résultat.

I. Évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société - description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée (art. 3:6, § 1, 1° C.S.A)

a. Rapport d'activités

L'année 2023 a été marquée significativement par les événements qui ont conduit la société à entrer dans une procédure de réorganisation judiciaire.

Pour rappel, l'année 2022 avait été marquée par la vente de l'activité Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion du pôle Targetspot, auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de € 6.278.427 en trois tranches (€ 2.250.000 au closing, € 2.014.213,61 pour le 30 avril 2023 et € 2.014.213,61 pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de € 19,1 M (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ € 6,86 au moment de la signature), hors potentiel d'earn-out, d'un montant maximum de € 3 M, payable en actions Azerion.

Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à chuter fortement pour atteindre € 1,3 en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %, depuis le closing du 23 décembre 2022. Cette violente chute du cours de l'action Azerion a dès lors, eu un impact très significatif sur la valorisation des actions Azerion dans le bilan au 31 décembre 2023, avec l'enregistrement d'une moins-value d'environ € 9 M. Au 31 décembre 2023, la valorisation des actions Azerion en possession de Llama Group SA s'élève à € 7,8 M. Cette valorisation se fait sur base (1) de la valeur du titre à fin décembre 2023 soit € 1,89 par titre et (2) inclut également la garantie de cours prévue dans le SPA.

Si la volatilité des marchés financiers peut expliquer en partie la baisse du cours, un tel décrochage dans une échéance très courte, semble davantage lié à l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après le closing de l'opération d'acquisition de Targetspot par Azerion, d'un accord d'option de vente, conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V, avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information n'a jamais été divulguée aux cédants de Targetspot pendant tout le processus de cession, y compris au jour du closing de l'opération. Or, un tel accord passé avec LDA, est de nature à avoir un impact très défavorable sur l'évolution de cours de bourse, et aurait dû, être porté à la connaissance des cédants, ayant reçu des actions en paiement pour partie de la cession. Llama Group se réserve la possibilité de saisir toute autorité compétente, pour préserver ses intérêts, ceux de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de € 8 M émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé un an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de € 7 M en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction étaient libres d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet événement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre a été réactivé dès la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de € 20 M, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ € 20 M au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont € 18,4 M liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

Concrètement, Llama Group a préparé et déposé le 16 août 2023 un plan de réorganisation auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group ont ensuite voté l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience qui a eu lieu le 6 septembre 2023. Ce plan a ensuite été homologué par le Tribunal quelques semaines plus tard.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers s'est faite sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant. Toujours d'un point de vue technique, cette procédure de réorganisation judiciaire a permis de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus.

La conséquence de ces différents événements a engendré, non seulement, une diminution significative de la dette d'environ € 8 M via (1) une augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group pour un montant de € 2,5 M et (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire qui a permis à une réduction de la dette de € 5,5 M, mais également de restructurer les échéances de ces dettes sur une période significativement plus longue et allant jusqu'à novembre 2027.

Néanmoins, le 28 septembre 2023, les deux créanciers obligataires Inveready et Vatel ont déposé une requête d'appel contre le jugement d'homologation du plan.

L'audience d'appel s'est tenue le 25 janvier 2024 la Cour d'appel de Bruxelles. La Cour d'appel a rendu son arrêt ce 8 février 2024 dans lequel elle a déclaré l'appel de Inveready et Vatel non fondé.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du caractère de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes Llama Group au 31 décembre 2023.

Enfin, afin de financer ses opérations durant cette période de sursis, Llama Group a obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de € 1 M de la part d'un des obligataires existants.

Au niveau du bilan, l'actif est de € 35.989.645. Celui-ci se compose de deux éléments principaux: (i) de € 29.647.978 d'immobilisations financières dont € 7.847.938 sont liées à la valorisation d'actions Azerion reçues dans le cadre de la vente du pôle targetspot fin 2022. Ce montant est enregistré dans la catégorie autres immobilisations financières. Le reste des immobilisations financières correspondent à des participations pour un montant de € 4.527.483 et des créances pour un montant de € 17.270.765 avec des entreprises liées. (ii) On note également au niveau de l'actif € 5.778.153 de créances à un an au plus dont € 1.978.000 est lié à la troisième tranche en numéraire à recevoir d'Azerion dans le cadre de la vente du pôle Targetspot fin 2022. Les autres créances à un an au plus étant principalement liées à des créances sur des entreprises liées.

Au niveau du passif, les dettes s'élèvent à € 13.661.069 dont € 9.367.288 sont liés aux montants principaux et intérêts de la dette non-convertible. En effet, cette dette non-convertible est relative à l'émission d'obligations non convertibles réalisées en mars 2020 pour un montant de 5.000 k EUR et en mai 2022 pour 3.000 k EUR à l'attention de Patronale Life NV. A ces éléments vient s'ajouter une obligation non-convertible de de 1.000 k EUR émise en mai 2023. Cette nouvelle obligation a été accompagnée d'un ajustement des garanties offertes à Patronale sécurisée en mai 2023 par la mise en gage d'un certain nombre d'éléments. Suite à la procédure de réorganisation judiciaire, les échéances de remboursement de cette dette non-convertible ont été revues. La nouvelle échéance de remboursement étant à présent avril 2025.

En plus de cette dette non-convertible, il existe également une dette convertible à fin 2023 de € 1.160.832. En effet, Llama Group SA possédait une dette convertible à fin 2022 de € 8.000.000 relatif à l'émission d'obligations convertibles réalisée en juillet 2019 à laquelle il faut ajouter les primes de non-conversion et les intérêts qui s'élevaient au moment de l'ouverture de la PRJ en mai 2023 à environ € 1.404.000. En 2023, cette dette convertible a été impacté significativement par (1) la conversion de Eiffel Investment Group puisque ces derniers ont converti pour un montant de € 2.500.000 ce qui a également engendré la reprise de la provision pour la prime de non-conversion de € 374.000 et (2) le plan de réorganisation judiciaire puisque ce plan prévoit une réduction de la dette obligataire convertible atteindre un montant final de € 1.160.832.

Enfin au niveau du passif, il existe également au 31 décembre 2023, des dettes commerciales pour un montant de € 2.253.791 et des dettes fiscales, salariales et sociales pour un montant de € 320.241 dont € 307.490 sont liés à un impôt "Fairness Tax" contesté par Llama Group SA et dont les audiences à la Cour d'Appel n'auront pas lieu avant 2030 au plus tôt.

Au niveau du compte de résultats, les ventes et prestations se montent à € 6.790.998. Ce montant est composé principalement de € 5.814.941 liés au profit exceptionnel réalisé dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire.

Les coûts des ventes et des prestations se montent à 3.338.437 € en diminution de € 1.105.695 par rapport à 2022. Cette diminution est due principalement à un gros travail de réorganisation interne et de réduction des coûts.

Le bénéfice d'exploitation est donc de € 3.452.561 en 2023.

Le résultat de l'exercice avant impôt est, quant à lui, de € -5.234.874. Celui-ci est impacté négativement par les charges financières pour un montant de € 9.342.128. Celles-ci sont constituées principalement des charges financières non récurrentes pour un montant de € 9.143.896 suite à une moins-value résultant de la moins-value sur les participations des actions Azerion reçue dans le cadre de la vente du pôle Targetspot. En effet, le cours du titre Azerion a diminué significativement entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Les produits financiers ont un impact positif de € 654.693 sur le résultat de l'exercice. Ils sont constitués principalement par des intérêts de prêts accordés aux filiales du groupe.

b. Résultat de l'exercice - Affectation du résultat

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, la société a réalisé une perte de € 5.236.385. Nous proposons de reporter cette perte, les pertes reportées s'élevant ainsi à € 20.972.490.

c. Continuité d'exploitation

Llama Group SA disposait d'un solde de trésorerie de 229 k EUR au 31 décembre 2023. Comme le prévoient les termes du SPA signé en décembre 2022 avec Azerion pour la vente du pôle Targetspot, Llama Group SA a reçu le 31 janvier 2024 un montant de 1.978 k EUR qui correspond au paiement de la troisième tranche en numéraire.

Toujours selon les termes du SPA, Llama Group SA dispose encore à la date de clôture des comptes 2023 d'environ 1,5 M d'actions Azerion. La grande majorité de ces actions sont gagés en faveur d'un créancier obligataire. Toutes ces actions Azerion sont également assorties d'une garantie de cours pouvant aller jusqu'à 5.054 k EUR. En plus de ces actifs financiers, Llama Group SA est également activement à la recherche de nouveaux financements qui devraient faciliter la finalisation technique d'une version commercialisable de la plateforme Winamp ainsi que son lancement commercial qui est prévu dans la courant de l'année 2024. Le travail des équipes de ventes des derniers mois devrait permettre également la croissance des ventes des produits Jamendo et de Hotmix.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les 12 prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir dans le courant de l'année 2024. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

II. Evénements importants survenus depuis la clôture (art. 3:6, § 1, 2° C.S.A)

Llama Group SA identifie les deux éléments importants suivants survenus depuis la clôture :

- Le paiement d'Azerion reçu le 31 janvier 2024 pour un montant de 1.978 k Eur correspondant à la troisième tranche en numéraire prévue dans la SPA signé avec Azerion fin 2022 dans le cadre de la vente du pôle Targetspot.
- La décision de la Cour d'Appel de Bruxelles qui s'est prononcée en février 2024 en faveur de Llama Group SA suite à l'appel effectué par deux créanciers obligataires dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire.

III. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société (art. 3:6, § 1, 3° C.S.A)

Il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société autres que celles évoquées ci-dessus.

IV. Activités en matière de recherche et développement (art. 3:6, § 1, 4° C.S.A)

La société n'a pas mené d'activités en matière de recherche et développement.

V. Existence de succursales (art. 3:6, § 1, 5° C.S.A)

La société n'a pas de succursales.

VI. Justification de l'application des règles comptables de continuité (art. 3:6, § 1, 6° C.S.A)

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que Llama Group SA est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Ainsi il est supposé que le Groupe n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités, ni de réduire de façon importante la taille de ses activités. Une description détaillée de la situation est expliquée dans le chapitre « continuité d'exploitation » ainsi que dans la rubrique « Evénements importants survenus depuis la clôture ».

Au vue de l'ensemble des circonstances et mesures évoquées ci-dessus, le conseil d'administration estime que l'établissement des comptes statutaires sous le principe de continuité se justifie.

VII. Autres informations devant être mentionnées (art. 3:6, § 1, 7° C.S.A)

a. Conflits d'intérêts (art. 7 :96 du C.S.A)

Il n'y a pas eu de conflits d'intérêts constatés en 2023.

b. Augmentation de capital décidée par l'organe d'administration avec suppression du droit de préférence des actionnaires (art. 7:203 du C.S.A)

Le 26 juin 2023, le capital de Llama Group SA a été augmenté à concurrence de € 1.050.375,43 pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 € par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette augmentation de capital fait suite à la demande de Eiffel Investment Group de convertir l'entièreté de ses obligations convertibles en actions. Suite à cette augmentation de capital, le capital de Llama Group est composé de 13.516.766 actions.

c. Rachat d'actions propres (art. 7 :220 § 1et 2 du C.S.A)

Llama Group SA a mis fin au contrat de liquidité conclu le 1 février 2023 avec TP ICAP (EUROPE) SA. La résiliation a pris effet le 31 août 2023 après clôture des marchés européens. Il est rappelé que lors de la mise en place initiale du contrat de liquidité, les moyens suivants avaient été mis à disposition :

- 60.483 actions
- 21.939,53 €

Lors du dernier bilan semestriel du contrat de liquidité, au 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 54.856 actions
- 19.409,06 €

A la clôture du compte de liquidité le 31 août 2023, les moyens suivants étaient disponibles et ont été restitués à la Société :

- 47.008 actions, qui ont été cédés dans le marché
- 26.984 €

VIII. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6, § 1, 8° C.S.A)

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers dérivés. Les autres instruments financiers concernent les actifs disponibles en banque, les actions propres, les créances et les dettes.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Llama Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Llama Group SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 26 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Llama Group SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 35.989.645 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 5.236.386.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude matérielle liée à la continuité des opérations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les événements et conditions décrites par le Conseil d'Administration dans l'annexe C-Cap 6.19 note 9 « Justification du principe de continuité ». Ces événements ou conditions, ainsi que d'autres questions, tels qu'ils sont énoncés dans cette annexe, indiquent qu'il existe une incertitude significative susceptible de susciter des doutes importants sur la capacité de la Société de poursuivre son activité.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Perte de valeur des participations et créances sur entreprises liées

Description du point clé de l'audit

Les participations dans les entreprises liées et les créances à long terme dans les entreprises liées figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant global de € 21,8 millions. Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition et les créances à leur valeur nominale et des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues.

L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent



correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les Comptes Annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations ou créances.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- ▶ Nous avons examiné la conformité aux normes comptables belges des méthodologies retenues par la Direction pour l'évaluation des participations et des créances.
- ▶ Nous avons comparé la valeur comptable des participations dans les Comptes Annuels avec les fonds propres respectifs des participations.
- ▶ Nous avons discuté de la performance des participations et leurs perspectives futures telles que reprises dans le plan à 3 ans avec la direction.
- ▶ Pour la projection des revenus, nous avons évalué les projections du chiffre d'affaires en les comparant au business plan de la direction, et vérifié la cohérence avec les autres rapports internes et les données disponibles en externe.
- ▶ Nous avons comparé les projections du chiffre d'affaires avec la valeur réalisée l'année comptable précédente et nous avons évalué la sensibilité des projections préparées par la direction
- ▶ Nos procédures visant à tester le taux d'actualisation ont compris la comparaison du taux d'actualisation utilisé par le management avec les taux d'actualisation calculés par nos spécialistes internes.
- ▶ Nous avons revu les procès-verbaux du Conseil d'Administration de la Société et tenu des réunions régulières avec la direction afin d'identifier des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de

fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du

commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos

travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

**Rapport du commissaire du 17 mai 2024 sur les Comptes Annuels
de Llama Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (suite)**



- ▶ Les comptes annuels et le rapport de gestion ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et des associations. En conséquence, les délais relatifs à la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale tels que prévus par le Code des sociétés et des associations n'ont pas été respectés.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

Diegem, le 17 mai 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire
Représentée par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Van Hoof', written over a horizontal line.

Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL